

QUAND UN

SYNDICAT DÉFEND

EN SANCTIONNANT

Une enquête administrative a été diligentée à la demande du DDSP 09 quant à des griefs rapportés par le personnel à l'encontre d'une collègue du CSP PAMIERS.

Plusieurs fonctionnaires de Pamiers ont été entendus et cette collègue a été sanctionnée par lettre de mise en garde assortie d'un changement d'affectation.

Pour autant, un représentant du personnel visiblement zélé en matière de défense, s'est insurgé contre cette sanction qu'il ne trouvait pas « suffisante » et a demandé à ce qu'elle soit revue à la hausse.

Il a donc été reçu, par le commandant AUTHIE de PAMIERS, et lui a notoirement exprimé son mécontentement, en réclamant sans états d'âme une lourde sanction en plus des dispositions déjà retenues.

Nous avons la chance d'être exclusivement représentants du personnel CEA avec Alliance pour défendre TOUS les dossiers disciplinaires de collègues en CAPI, et JAMAIS aucune de nos organisations ne s'est illustrée en demandant une plus lourde sanction contre l'un des nôtres, même non adhérent ! Souhaitons que jamais l'UNSA Police ne se retrouve à devoir défendre des collègues en commission paritaire !!

UNSA

Nous joue

Le retour de
"Monsieur PLUS"

NOTRE DEVOIR, NOTRE MISSION, C'EST DÉFENDRE.